

KA-SET  
~~10-11-2002~~  
Centre de documentation  
Cambodge



Centre de documentation du Cambodge, 27 novembre 2002, François Roux, 56 ans, le 27/11/2002, par un photographe

Me François Roux, le co-avocat français de l'ancien directeur du sinistre centre de détention S-21 Duch, a découvert le Cambodge il y a deux ans, grâce à une invitation du Centre de documentation du Cambodge. Mais son premier lien avec le royaume, confesse-t-il une fois l'entretien terminé sur le ton de celui qui ne se pardonne pas d'avoir risqué cet oubli, fut Yvette Pierpaoli (elle a raconté son propre parcours dans *La Femme aux mille enfants : du Cambodge à la Bolivie, un combat pour faire naître l'espoir*), "une amie très chère qui n'y est pas pour rien dans ma présence au Cambodge". Rencontre avec un ténor du Barreau de Montpellier... et d'ailleurs.

Cheveux poivre et sel, portés mi-longs, costume beige élégant et chapeau style panama, Me Roux semble tout droit sorti d'un film des années 40. D'un sourire amical, François, "56 ans au dernier comptage" selon ses mots, salue ses interlocuteurs puis, de quelques paroles douces teintées de son accent méridional, finit de les mettre à l'aise. Sans plus de cérémonie. Il promène un air espiègle, celui d'un avocat rompu à l'exercice oratoire, sans se départir de l'innocence du fervent militant des droits de l'Homme qui a fait un point d'honneur à vivre sa carrière, déjà longue de 35 ans, au diapason de ses engagements.

### **De la cause des justes...**

Qu'il ait acheté son couvre-chef aux Artisans du monde, premier réseau de commerce équitable en France, plante déjà le personnage. A peine endossée la robe d'avocat en décembre 1972 que celui qui fut l'un des pères fondateurs et ancien président de l'Association pour défendre les minorités du Barreau de Montpellier, sa ville natale, s'engage avec passion dans la défense des minorités. Celle d'abord, emblématique, des *Agrozone de Leizai* qui, dans les années 70, s'opposent à un projet d'extension d'un camp militaire qui doit s'accompagner d'expropriations. Ils optent pour la non-violence comme moyen de lutte, et son corollaire, l'humour, rappelle Me Roux, en créant sur ce sol convoité par les chars une dizaine de nouvelles exploitations agricoles "à un moment où la campagne française se désertifie". Un projet du ministre de la Défense qui sera finalement abandonné en 1981 sous Mitterrand, mais qui aura accouché d'un mouvement qui en annonce un autre, l'altermondialisme, dont Me Roux sert la cause de ses militants, "des gens qui mettent en œuvre ce en quoi ils croient", avec la même faconde.

"La révolution des grands soirs, c'est fini...", assène l'avocat, avant de glisser une devise qu'il dit

particulièrement affectionner : "Mieux vaut allumer une bougie, si petite soit-elle, que de maudire l'obscurité". Pas étonnant que l'homme ait épousé le combat de [François Roux](#), trublion du capitalisme bien-pensant et pourfendeur des [Cahiers 2017](#), un ami dont il a soutenu activement la campagne présidentielle en France. Militantisme et politique font bon ménage : François Roux a lui-même été candidat aux législatives de 2007 dans la première circonscription de la Lozère [un des départements du Languedoc- Roussillon, au sud de la France].

Ses amitiés paysannes l'ont tout naturellement amené à devenir l'avocat de la Confédération paysanne, deuxième syndicat agricole français, et du mouvement des [Cultures associées](#), dont les membres s'emploient à détruire les parcelles d'essais transgéniques et de cultures d'OGM. Dans la même veine, il défend le Collectif des [Paysans en colère](#), autres désobéissants civils qui interpellent "les pouvoirs publics sur la question sensible des effets néfastes engendrés par le recours intempestif à la publicité sur le domaine public", lit-on sur le site de [non-calons](#), par le biais d'actions non violentes de dégradation d'affiches publicitaires.

Avocat de nombreux objecteurs de conscience et de militants anti-nucléaires, Me Roux s'est également distingué dans les années 80 pour la défense des droits des peuples en Nouvelle Calédonie, où il prend part à la lutte non violente kanak, et en Polynésie française. Alléché de longue date par les textes internationaux, il en a appris le subtil maniement dans le souci de mieux faire valoir le respect des droits de l'Homme. "Je ne me glorifie pas de grand-chose si ce n'est d'avoir été l'avocat français qui a obtenu le plus de décisions des juridictions françaises sur la [Convention sur l'élimination des armes nucléaires](#) et d'avoir obtenu les premières en France par lesquelles les magistrats français décidaient de respecter cette Convention et de la faire prévaloir sur les textes internes français."

### ...à la cause de grands criminels

En 1999, François Roux s'inscrit au [Barreau de Dar es Salaam](#), qui siège à Arusha (Tanzanie). Il y défend successivement quatre accusés, obtenant la relaxe de l'un d'entre eux, et affûte ses armes devant les juridictions internationales. En 2006, il prend part au retentissant procès de [Omar al-Bachir](#), qui sera le seul condamné dans les attentats terroristes du World Trade Center du 11 novembre 2001. Il est commis d'office et payé par le gouvernement américain pour représenter ce Français d'origine marocaine, que ses amis ont décrit comme "libre, jovial et fêtard" avant de découvrir à son procès l'intégriste qu'il était entre-temps devenu.

"L'enjeu de ce procès était terrible. Cela faisait longtemps que je n'avais pas été confronté à la peine de mort. Quand j'ai entendu le procureur se lever dans la salle d'audience d'Alexandria [Etat de Virginie] et dire 'il est arrivé aux Etats-Unis pour donner la mort, voici la réponse des Etats-Unis : la mort', mes poils se sont hérissés. [...] On a vécu des moments terrifiants... J'ai mis un an avant de pouvoir en parler." Il lui fallait le temps de digérer.

Ajoutez à ce parcours quelques missions effectuées pour la [Commission nationale vérité](#), créée en 2002, et voilà François Roux qui se présente sans surprise à la porte des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens.

### L'alpha et l'oméga d'une carrière

"J'ai le sentiment au Cambodge d'aller au bout de ce que peut représenter la profession d'avocat. Comme le dit mon confrère, Me Kar Savuth, 'un médecin soigne tout le monde, de la même manière un avocat défend tout le monde'. En même temps, par rapport à mon parcours, c'est vrai que je trouve assez étrange d'avoir passé ma vie à défendre des gens qui étaient des désobéissants civils et de défendre aujourd'hui quelqu'un qui était dans l'obéissance servile. C'est aussi ça la tragédie ici. Et peut-être, en ce qui me concerne, c'est certainement l'alpha et l'oméga de ma propre carrière." Son propos s'achève comme les autres, dans un sourire qui lui creuse des fossettes.

Si Me Roux accepte de se faire ce dont aucuns appelleront l'avocat du diable, c'est avant tout, justifie-t-il, parce qu'il croit "profondément" à la justice pénale internationale. "De la même manière qu'il y a des procureurs et des juges pour faire marcher cette justice, il faut aussi qu'il y ait des avocats." Et il ne lui déplairait pas d'apporter à cette justice pénale internationale sa "petite contribution".

## L'engagement au côté du droit international

Un mariage, encore à conclure dans le détail, entre le meilleur du droit anglo-saxon, dit "common law", et le meilleur du droit romano-germanique, dit "civil law" : François Roux juge la formule des CETC "satisfaisante dans la mesure où nous avons souffert devant les autres juridictions internationales de l'excès de common law qui avait été imposé par les juristes anglo-saxons au moment de l'élaboration de ces tribunaux, au prétexte que ce système était le seul valable. Je pense que l'expérience a montré que non". Appartenant à la famille de la civil law, il n'a ainsi pas hésité lors de la première audience publique des CETC à livrer un petit cours de droit sur les grands principes qui la caractérisent. A bon entendeur salut !

L'avocat se pose cependant en fédérateur. "Prenons dans chaque système ce qui est le meilleur et voyons ce que nous pouvons construire comme standards supérieurs." En cela, souligne-t-il, le tribunal pour le Cambodge est "pilote". Du système de common law, il apprécie la possibilité pour les avocats de mener eux-mêmes leurs enquêtes, du système de civil law, la possibilité offerte aux victimes de se porter partie civile. Même si, concède-t-il, de nombreux progrès restent à faire, il dit avoir foi dans la jeune justice internationale – "elle n'a que 12 ans" –, dont "la fonction, dit-on, est d'accoucher de standards qui puissent venir irriguer les juridictions nationales".

## "Respectons le temps judiciaire"

Sur un ton professoral, Me Roux a lors de la première audience publique des CETC également appelé à ne pas confondre les périodes et les rôles de chacun. Un écueil selon lui à éviter, outre celui des délais excessifs. "Après la tragédie qu'a vécue le Cambodge, des historiens, des journalistes se sont penchés sur cette question, ont essayé de comprendre, d'apporter leurs réponses ; les ONG ont essayé de leur côté à la fois de reconstruire, à la fois d'entreprendre un travail de mémoire. Tout cela était très utile mais je voudrais faire comprendre qu'aujourd'hui nous sommes dans un autre temps, le temps judiciaire, dont l'un des principes fondamentaux est le principe du contradictoire, c'est-à-dire que la parole des victimes, qui est tellement importante, va pouvoir entrer en contact avec la parole des mis en examen." Et l'avocat de rappeler qu'une victime a le droit d'exagérer dans le récit qu'elle fait de ses souffrances devant un tribunal et que c'est au juge de faire la part des choses. Une leçon faite cette fois-ci aux journalistes qui doivent, insiste-t-il, comprendre que le témoignage d'une victime peut varier selon qu'elle s'adresse au reporter, au juge ou encore qu'elle confronte le mis en examen.

## "Les procès ne vont pas tout régler"

François Roux revendique un tempérament optimiste. Quand des journalistes lui demandent à l'issue de l'audience publique le 21 novembre, au terme de laquelle la décision a été mise en délibéré, ce qu'il fera dans l'hypothèse où il n'obtiendrait pas satisfaction pour son client Duch, il répond machinalement : "Je ne décide jamais à l'avance que je vais perdre mon procès !" Un état d'esprit qui ne l'empêche pas d'inviter tout un chacun à rester "humble" : "Les procès ne vont pas tout régler. C'est une petite goutte d'eau par rapport à la tragédie que les gens ont vécue dans leur chair ou que leurs familles ont vécue, mais une petite goutte d'eau importante". Et pour résumer la situation qui prévaut au Cambodge, il s'inspire des paroles du philosophe Paul Ricoeur : "Comment faire du juste avec de l'injuste ? On en est là". Pour lui, la crédibilité des CETC se mesurera à l'aune de leur capacité "à rendre la justice de manière équitable. C'est la seule chose qu'on leur demande" !

---

## Lire aussi sur Ka-set :

- [Les débats judiciaires devant le tribunal Roux ou comme le devient le tribunal cambodgien](#), par Stéphanie Gée (16/04/2008)
- [L'audience publique des CETC](#), chronologie par Stéphanie Gée (03/12/2007)
- [Première audience publique des CETC \(21 novembre 2007\)](#), par Stéphanie Gée (03/12/2007)

---

## Liens utiles :